JOUEUR / DIRIGEANT

DEMANDE DE LICENCE DE FOOTBALL - SAISON 2014-2015

Club : A.S. BERRIC LAUZACH N° d'affiliation : 521113

A remplir intégralement

En cas de première demande, fournir une photo d'identité

IDENTITE

NOM : ..... Sexe : M ☐ / F ☐

PRENOM : ..... Nationalité : FR ☐ / UE ☐ / ETR ☐

Né(e) le : ..... Ville de naissance : .....

Adresse : .....

.....

.....

CP : ..... Ville : .....

Pays de résidence : .....

Téléphones : fixe : ..... mobile : .....

Email (1) : .....

(1) Le demandeur (ou son représentant légal) doit fournir une adresse électronique à laquelle lui sera envoyé un code d'activation de son espace personnel sécurisé sur le site de la FFF afin de prendre connaissance de ses sanctions disciplinaires. A défaut, ce code lui sera communiqué sur le volet détachable de sa licence FFF, qu'il doit se faire remettre par son club.

CATEGORIE(S)

Demande une ou des licences de types (plusieurs cases peuvent être cochées) :

Dirigeant ☐ Joueur Libre ☒ Joueur Futsal ☐

Joueur Loisir ☐

DERNIER CLUB QUITTE

Saison : ..... - ..... Nom du club : .....

Fédération étrangère le cas échéant : .....

CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné, Dr ..... (1) certifie que le bénéficiaire, identifié ci-dessous,

Pour les joueurs :
- ne présente aucune contre-indication (2) :
  - à la pratique du football en compétition,
  - est également apte à pratiquer dans des compétitions de la catégorie d'âge immédiatement supérieure (3)(4).

Pour les dirigeants :
- ne présente aucune contre-indication à l'arbitrage occasionnel.

Date de l'examen : ..... /..... /..... (1)

Bénéficiaire (nom, prénom)

..... (1)

Signature et cachet (1) (5)

(1) Obligatoire. (2) Rayer les mentions inutiles. (3) Rayer en cas de non aptitude. (4) Uniquement dans les conditions de participation fixées par les Règlements Généraux. (5) Le cachet doit être lisible en totalité (encre noire souhaitée).

ASSURANCES

Je soussigné(e) (nom, prénom) .....

Si représentant légal : Père ☐ / Mère ☐ / Tuteur légal ☐

reconnais avoir pris connaissance, dans le document au verso de la présente demande, par ma Ligue régionale et mon club :

- des garanties responsabilité civile et individuelle accidents dont je bénéficie par le biais de ma licence et de leur coût,
- de la possibilité d'y renoncer et des modalités pour y renoncer,
- de la possibilité et de mon intérêt à souscrire des garanties individuelles complémentaires (cocher obligatoirement l'une des deux cases ci-dessous) :

☐ Je décide de souscrire aux garanties complémentaires et je m'engage à établir moi-même les formalités d'adhésion auprès de l'assureur.

OU BIEN ☐ Je décide de ne pas souscrire aux garanties complémentaires qui me sont proposées.

Pour un licencié MINEUR

Le représentant légal autorise le bénéficiaire de cette demande à prendre une licence au sein de ce club ainsi que la création d'un espace personnel. Il accepte expressément que les sanctions disciplinaires lui soient notifiées sur cet espace (Mon Compte FFF).
Le représentant légal et le représentant habilité du club certifient que les informations figurant sur le présent document ainsi que les pièces fournies sont exactes.

Représentant légal
Signature

Représentant du club Le ..... /..... /2014

Signature et nom O.RIGBIN Nadine

Pour un licencié MAJEUR

Le demandeur accepte expressément que les sanctions disciplinaires lui soient notifiées sur son espace personnel (Mon Compte FFF).
Le demandeur et le représentant habilité du club certifient que les informations figurant sur le présent document ainsi que les pièces fournies sont exactes.

Demandeur
Signature

Représentant du club Le ..... /..... /.....

Signature et nom .....

Le demandeur est susceptible de recevoir par courrier des offres commerciales de la FFF et de ses partenaires. Si vous ne le souhaitez pas, cochez cette case ☐

Les coordonnées d'un demandeur dirigeant sont susceptibles d'apparaître sur les annuaires et/ou les sites internet de la FFF, des Ligues ou des Districts. Si vous ne le souhaitez pas, cochez cette case ☐

Les données personnelles recueillies font l'objet de traitements informatiques aux fins de traitement des demandes et de gestion des licenciés. Elles sont destinées aux Clubs, Districts, Ligues, à la FFF et, sauf opposition ci-dessus, à nos partenaires. Conformément à la "loi Informatique et Libertés" (loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée), le demandeur bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui le concernent. Le demandeur peut exercer ces droits et obtenir communication des informations le concernant, en s'adressant à la FFF par mail à "cil.fff@fff.fr" ou par courrier à l'adresse suivante : FFF, Correspondant Informatique et Libertés, 87 boulevard de Grenelle, 75738 Paris Cedex 15.

Solutions d'assurances

CABINET PEZANT
ASSURANCES · CAEN

Cabinet PEZANT
Claude PEZANT – N° ORIAS : 07 020 434
Agnès OZOUF – N° ORIAS : 07 020 433
Stéphane PEZANT – N° ORIAS : 07 020 430
Agents généraux exclusifs
(Immatriculations vérifiables sur www.orias.fr)
25 quai de la Londe – BP 3032 – 14017 CAEN Cedex 2
Tel : 02.31.06.08.06 Fax : 02 31.06.28.91
caen@agence.generali.fr

LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL
Police n°AH892757

GARANTIES INCLUSES DANS L'ASSURANCE DE LA LICENCE DÉLIVRÉE PAR LA LIGUE

1. RESPONSABILITÉ CIVILE

RESPONSABILITÉ CIVILE VIS-A-VIS DES TIERS

- DOMMAGES CORPORELS.....10 000 000 €
- DOMMAGES MATÉRIELS ..... 2 500 000 €

2. INDIVIDUELLE DU FOOTBALLEUR : Formule A

La ligue de Bretagne de Football informe ses adhérents de la nécessité de souscrire un contrat d'assurance de personne ayant pour objet de proposer des garanties forfaitaires en cas de dommage corporel survenu à l'occasion de la pratique sportive. A cet effet sont proposées, lors de la souscription de la licence, les garanties suivantes :

ACCIDENTS CORPORELS

- **DÉCÈS :**
  - Célibataire ..... 15 000 €
  - Marié ..... 20 000 €
  - Marié + enfant(s) ..... 20 000 €
  - + 15 % par enfant à charge, maximum 45 %
- **INVALIDITÉ PERMANENTE :**
  - a) 1 % à 32 % (taux d'IPP x Capital de Référence) 25 000 €
  - b) 33 % à 65 % (taux d'IPP x Capital de Référence) 45 000 €
  - c) à partir de 66 % 90 000 €
- **INDEMNITES JOURNALIERES* (IJ)** 16€/jour
  A compter du 22ème jour et pendant 365 jours
- **SCOLARITE :** (franchise 30 jours) maximum : 1 000 €
  Soutien pédagogique et frais de transport

- **FRAIS MÉDICAUX, PHARMACEUTIQUES, CHIRURGICAUX, D'HOSPITALISATION** *
  à concurrence de 220 % du tarif de Convention de la SS
- **FORFAIT JOURNALIER HOSPITALIER** Frais Réels
- **FRAIS MEDICAUX NON PRIS EN CHARGE PAR LA SECURITE SOCIALE** maximum 200 €
- **REMBOURSEMENT DES DENTS** * 220 % du tarif de Convention SS, maximum par dent 300 €
- **FRAIS 1er APPAREIL ORTHODONTIE** * maximum 650 €
- **REMBOURSEMENT BRIS LUNETTES** * maximum 300 €
- **REMBOURSEMENT PROTHESES AUDITIVES*** 500 €
- **RAPATRIEMENT** maximum 800 €
- **FRAIS DE TRANSPORT PRESCRITS** * maximum Frais Réels

* Après intervention des régimes obligatoires et complémentaires.

GARANTIES COMPLÉMENTAIRES

Compte tenu de votre situation personnelle, les garanties ci-dessus peuvent vous paraître insuffisantes, c'est pourquoi nous vous donnons la possibilité de souscrire individuellement des garanties complémentaires directement auprès du Cabinet PEZANT (par courrier, fax, mail ou téléphone) ou sur www.assurfoot.fr.

Garanties complémentaires	Capitaux Décès	Capitaux Invalidité	Indemnités journalières	Tarif	Cochez l'option choisie
○ **Formule B**	Formule A + 25%	Formule A + 25%	20 € / jour (1)	40 € / an	☐
○ **Formule C** (1) A compter du 22ème jour et pendant 365 jours	Formule A + 50%	Formule A + 50%	24 € / jour (1)	80 € / an	☐
○ **Formule D** « Spécial Invalidité » A partir de 33% de taux d'invalidité, capital de référence porté à : (exemple : si invalidité 40%, indemnité de 48 000 €)		120 000 €		21 € / an	☐
○ **Formule E** : Indemnités journalières à compter du 5ème jour et pendant 730 jours (*)			8 € / jour	22 € / an	☐
○ **Formule F** : Indemnités journalières à compter du 5ème jour et pendant 730 jours (*)			12.50 € / jour	35 € / an	☐
○ **Formule G** : Indemnités journalières à compter du 5ème jour et pendant 730 jours (*)			16 € / jour	44 € / an	☐
○ **Formule H** : Indemnités journalières à compter du 5ème jour et pendant 730 jours (*)			23 € / jour	56 € / an	☐
(*) vient en cumul des garanties de la Licence					

NOTA : GARANTIES ET TARIFS EN VIGUEUR POUR LA LICENCE 2014/2015. **www.assurfoot.fr**

Partie à conserver par le licencié

(A) Bien compléter ce paragraphe y compris
identité
téléphone et mail car les dirigeants communiquent des informations tout au long de la saison.

(B) faire signer le médecin
certif
+ cachet

(C) A compléter et à cocher
assurances

(D) ne pas oublier de signer.
licencié Mineur

Pour les Renouvellements de licence : Voir si vous devez nous donner une photo d'identité ou pas

Pour les nouvelles licences : nous donner 1 photo d'identité couleur
1 copie du livret de famille

Coût de la licence : 40 € pour le 1er enfant
35 € pour le second
gratuit pour le 3ème

RETOUR de la demande au plus tard le 12 juillet accompagné d'un chèque à l'ordre de l'ASBL (à mettre dans une enveloppe à l'attention de Nadine et la déposer chez ANTICK au Bol d'or)

SAMEDI 30 AOÛT : RDV au stade à 14h pour tous les joueurs U6 à U13 entraînements + Matches.

Mercredi 3 septembre : reprise des entraînements